



Monsieur le Président,  
Monsieur le Syndic,  
Madame et Messieurs les Municipaux,  
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

La Commission ad hoc, composée de M. Pascal Rufer, Mme Rhyem Kouti, Mme Janine Cherbuin, M. Philippe Duruz, M. Grégory Mazzone, M. Thierry Bieler et Mme Anne-Sylvie Genoud, s'est réunie à six reprises durant le printemps 2022 dans les locaux communaux. Les membres de la Municipalité ont répondu à nos diverses questions en fonction de leurs dicastères respectifs.

### **Collège Bellicot**

La Cogest a pu visiter les locaux du nouveau collège de Bellicot avec M. Biancaniello, en charge des constructions.

L'impression générale était très positive : un bâtiment spacieux, des salles de classe autant fonctionnelles qu'esthétiques, dotées de finitions qui en font un lieu d'école accueillant.

Le bâtiment compte actuellement huit salles de classe occupées, une salle pour les heures d'appui et une salle des maîtres.

Une salle de réserve est actuellement dédiée à la rythmique, mais pourrait être équipée pour accueillir des élèves si le besoin s'en faisait sentir.

Les salles de classe sont toutes équipées d'écrans tactiles, avec une partie blanche qui permet d'écrire au feutre.

La salle qui sera dédiée au Conseil est lumineuse et sera dotée d'un accès sur une terrasse extérieure.

Le chauffage avec PAC et forage souterrain donne pleine satisfaction. Une fois que les panneaux solaires seront installés sur la grande salle avoisinante, le système devrait être autosuffisant d'un point de vue énergétique, ce qui n'est pas négligeable par les temps qui courent.

Le chantier a été mené par une entreprise générale (BOS Manager SA), qui a rempli son cahier des charges sans accroc, malgré la crise sanitaire qui est passée par là.

Le système de travail à livre ouvert a permis de maîtriser les coûts et de tenir les budgets prévus, selon les informations de M. Biancaniello.

Étant donné que toutes les factures ne sont pas encore rentrées, la Cogest n'a pour l'instant pas pu vérifier l'exactitude de ces dires.

Des aménagements extérieurs sont prévus ultérieurement, dont certains devront vraisemblablement faire l'objet d'un préavis complémentaire.

### **Utilisation et disponibilité des salles et locaux communaux**

Actuellement, la commune d'Echichens met officiellement six salles à disposition de la population, des associations ou des sociétés locales. Il s'agit du refuge de Colombier, de la salle des sociétés et de la salle polyvalente En Pontet à Colombier, de la salle villageoise de Monnaz et de la salle villageoise de Saint-Saphorin. La grande salle d'Echichens n'est momentanément pas disponible pour cause de rénovation. La salle polyvalente de Colombier héberge également le Théâtre du Pontet sur sa scène, avec ses dépendances. Toutes les informations utiles et les disponibilités de ces salles sont consultables sur le site Internet de la commune.

En dehors de ces six salles, il existe une multitude de lieux qui peuvent être ou sont déjà utilisés par des associations locales. Il s'agit notamment de la salle villageoise de Colombier, de la cabane

à côté du BMX (Club de boules), de la nouvelle salle du Conseil communal à Echichens, des sous-sols de la salle de gym à Echichens.

La Municipalité a décidé de ne pas en faire une promotion active pour les raisons suivantes :

- Notre commune dispose déjà d'un nombre important de salles à louer qui répond à la majorité des demandes.
- Les importantes charges et les ressources en personnel générées par la gestion des locations n'encouragent pas la mise à disposition d'une nouvelle salle.
- Au vu du projet de réaffectation de la salle villageoise de Colombier et des problèmes de stationnement au centre du village, la mise à disposition de cette salle sur une longue durée n'est pas envisageable.
- L'utilisation de la nouvelle salle du Conseil dans le Collège de Bellicot en dehors des séances du Conseil n'est pour l'instant pas définie. La salle et surtout la cuisinette ne sont pas adaptées à des événements festifs d'envergure. Elle sera plutôt dédiée à des séances, conférences et réunions. Pour les cas où les enseignantes aimeraient disposer de cet espace, elles doivent faire une demande d'utilisation en passant par la direction des écoles.

Les demandes des associations et sociétés locales sont traitées au cas par cas, de manière objective et impartiale et à ce jour, la Municipalité a répondu à toutes les demandes. Beaucoup d'associations ou sociétés souhaitent un local dédié exclusivement à leur activité et leur permettant d'y laisser leur matériel. La Commune ne dispose malheureusement pas d'une salle pour chaque société locale et doit donc être très inventive pour satisfaire aux nombreuses demandes. Nous ne pouvons donc qu'encourager la Municipalité à continuer de soutenir les sociétés locales et les initiatives citoyennes faisant des demandes dans ce sens.

#### **UAPE – Cantines scolaires**

La rentrée scolaire 2021 s'est faite avec une nouvelle structure d'accueil pour les élèves scolarisés : Les Pand'Amis (UAPE). Cette association a vu le jour grâce à la participation active de la Municipalité qui a réalisé un travail remarquable pour que la structure puisse accueillir les enfants dans les temps. Cette nouvelle UAPE fait officiellement partie de l'AJEMA depuis le 1<sup>er</sup> novembre dernier. La structure peut accueillir au maximum 36 enfants simultanément. Actuellement, 64 enfants la fréquentent et son taux d'occupation est de 84 % (94 % pour les après-midis). Les enfants inscrits dans la structure prennent le repas de midi sur place, alors que les enfants inscrits à la cantine scolaire se rendent à la buvette du foot, en attendant que la rénovation de la grande salle soit terminée. Ces deux structures fonctionnent de manière indépendante.

Le 12 avril 2022, la commission de gestion a également visité les locaux aménagés dans l'ancien collège de Bellicot. Elle a constaté que le bâtiment est certes vétuste à l'extérieur, en particulier le toit, mais que l'intérieur est encore dans un état tout à fait fonctionnel. Les classes sont spacieuses, ont été rafraichies et du mobilier adéquat y a été installé.

Les membres de la Cogest reconnaissent que la démarche de la Municipalité de ne pas avoir démoli ce bâtiment et de l'avoir utilisé pour y créer une UAPE, suite à la fermeture de la structure La Ribambelle, est finalement une bonne solution à moindre coût. Lorsque l'école à la journée continue sera introduite dans le canton, de nouvelles adaptations de nos locaux scolaires pourraient avoir lieu.

La commission s'est également penchée sur les comptes du préavis 04/2021 approuvé par le Conseil pour un crédit total de CHF 110'000.-. Le préavis n'est pas encore clôturé. Cependant, les montants engagés à ce jour correspondent au budget.

Comme l'UAPE Les Pandamis a été intégrée au réseau AJEMA plus vite que prévu, la structure a commencé à payer les loyers dès novembre.

Actuellement, les nouveaux habitants et parents de notre commune sont parfois un peu déconcertés sur le fonctionnement des crèches et sur la prise en charge des enfants en dehors des horaires scolaires. Afin d'y remédier, l'administration communale a décidé de créer un document explicatif sur les différentes structures offertes, une initiative que la commission trouve très judicieuse.

La commission émet ici le **vœu** que ces structures d'accueil parascolaire fassent preuve de plus de souplesse lors d'annulations de repas liées aux activités scolaires.

### **Gestion des places de parc, disponibilités et règlement**

À la fin de l'année 2017 est entré en vigueur le règlement communal concernant le stationnement privilégié des résidents et autres ayants droit. Les mesures prises avaient pour but de mettre des places de parc à disposition des visiteurs, clients et travailleurs des entreprises sises sur la commune, tout en luttant contre l'utilisation abusive de certaines places de parc devenues « parking relais » non officiel. Le but premier de la mise en place du règlement était d'ailleurs celui-ci.

Quatre ans plus tard, nous constatons que le règlement répond aux besoins :

- Le nombre de places à disposition (489) couvre la quasi-totalité de la demande. Afin de pallier les quelques manques, la commune va créer des places supplémentaires dans les mois à venir.
- Le cahier des charges des ASP (en collaboration avec la commune de Préverenges) permet d'assurer une rotation suffisante des contrôles dans les quatre villages. La convention avec Préverenges est renouvelée d'année en année, et permet ainsi de mettre à jour les besoins régulièrement.

Les revenus tirés de l'horodateur et des amendes d'ordre sont supérieurs à ce qui avait été budgété, permettant ainsi à la commune d'en tirer un petit bénéfice et au système de s'autogérer.

Pour information, la rénovation du parking derrière l'administration communale a permis de créer 26 places, dont 7 sont louées aux locataires des appartements, et 19 à disposition de l'administration communale. Trois places de courte durée et deux places privatives pour le SAMS (Structure d'accompagnement médico-social) complètent l'offre. Ce dispositif semble couvrir les besoins.

La commission formule ici le **vœu** que les places de parc destinées aux collaboratrices et collaborateurs de l'administration communale soient disponibles pour les membres des commissions du Conseil lors de séances.

La commission ad hoc chargée du préavis en 2017, appuyée par la motion Salvadori, avait fortement insisté sur l'introduction d'un macaron « transport public » permettant aux habitants de la commune détenteurs d'un billet de TP de pouvoir se parquer à Echichens où la desserte de bus est confortable. Ceci avait été mis en vigueur dans le règlement, mais la pratique montre que ce service n'est apparemment peu utilisé puisque seuls sept macarons TP ont été vendus en 2021. La commune n'a donc pas l'intention de le développer davantage. L'augmentation de la desserte MBC des villages de Saint-Saphorin et de Colombier ou le manque d'informations des habitants à ce sujet y sont peut-être pour quelque chose.

Le point faible reste le stationnement des voitures sur la gauche de la Route de Saint-Fiacre (derrière le bâtiment de la famille Cruchon) en direction du Collège de Bellicot à Echichens : les places de parc continuent de faire office de parking relais pour les employés de l'hôpital. Afin d'y remédier, la Commune a décidé de modifier le temps de stationnement autorisé : il va passer de 4h à 2h. Il faudra être attentif aux horaires du soir qui permettent un stationnement gratuit et limitent les places disponibles pour les clients du restaurant et les visiteurs ponctuels.

De plus, la nouvelle zone de stationnement sise en Bellicot (parking du foot) sera prochainement dotée d'un horodateur programmé aux mêmes conditions que celui de la Route de Saint-Fiacre.

En conclusion à ce point, la Commission de gestion constate que le règlement de stationnement amène des solutions, à satisfaction, et que la Municipalité reste attentive aux évolutions de la situation, afin d'assurer que tous les buts soient atteints. Les changements prévus en sont la preuve. Nous les encourageons bien évidemment à poursuivre dans ce sens.

La Cogest formule ici le **vœu** suivant : afin de permettre un « dépose minute » pour les enfants fréquentant l'école et l'UAPE, il est souhaité que les horodateurs disposent d'une première tranche horaire gratuite de courte durée.

#### **Tour des vœux 2020**

- Mise à disposition des documents du conseil communal en ligne, en amont des séances : ce vœu a été exaucé puisque depuis le début de la nouvelle législature, un Sharepoint permet à tous les conseillers de consulter les documents en ligne.
- Remplacement des luminaires avec la technologie LED : la Municipalité poursuit ses efforts à ce sujet, tel que le démontre le point 8.2 du rapport de gestion communal.

En conclusion, la commission de gestion remercie la Municipalité pour son travail et sa bonne gestion de la commune durant cette année écoulée. Elle salue également l'engagement et l'investissement de l'ensemble du personnel administratif et technique.

Vu ce qui précède, la commission de gestion vous invite, Mesdames et Messieurs les Conseillères et Conseillers, à approuver les conclusions suivantes :

Le Conseil communal d'Echichens


Après avoir pris connaissance :

- du rapport de gestion 2021 d'Echichens
- entendu le rapport de la commission de gestion

Décide

- de donner décharge à la Municipalité pour la gestion 2021
- de donner décharge à la commission de gestion de son mandat.

Ainsi fait à Echichens, en trois exemplaires, le



Anne-Sylvie Genoud  
Rapporteur